

## Questionnaire obligatoire pour les chasseurs résidents d'ours noir 2009

Les règlements de la *Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune* exigent que **tous les chasseurs résidents d'ours noir remplissent le questionnaire obligatoire** ci-dessous et le fassent parvenir au MRN **avant le 15 décembre 2009**. **Vous devez remplir et soumettre ce formulaire même si vous n'avez pas fait la chasse.**

**Lorsque vous avez fini de chasser pour l'année, remplissez le questionnaire ci-dessous, détachez-le et envoyez-le dans une enveloppe à l'adresse suivante :**

**Ministère des Richesses naturelles  
Programme d'évaluation de la récolte du gros gibier  
1350, ch. High Falls  
Bracebridge (Ontario) P1L 1W9**

On peut aussi se procurer un exemplaire du présent questionnaire auprès d'un centre ServiceOntario ou à [ontario.ca/chasse](http://ontario.ca/chasse).

Les renseignements personnels demandés dans ce formulaire sont recueillis en vertu de la *Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune* et seront utilisés à des fins d'administration de la loi, de gestion de l'ours noir et pour obtenir des données concernant la récolte de l'ours noir. Si vous avez des questions concernant les renseignements recueillis par le questionnaire, veuillez communiquer avec la personne suivante :

Responsable des sondages sur la faune du MRN,  
1350, ch. High Falls, Bracebridge (Ontario) P1L 1W9  
Téléphone : (705) 646-5541.

Nom de famille \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_ Initiale \_\_\_\_\_

Numéro de Carte Plein air :

7 0 8 1 5 8

N° du permis de chasse à l'ours noir :

B

- Avez-vous fait la chasse à l'ours en 2009?  Oui  Non
  - Avez-vous chassé l'ours pendant que vous chassiez le chevreuil ou l'original?  Oui  Non
- Pour chaque unité de gestion de la faune (UGF) où vous avez chassé l'ours en 2009, veuillez fournir les renseignements suivants sur **vos** activités pendant que vous chassiez l'ours (si vous n'avez pas chassé l'ours, inscrivez le chiffre zéro « 0 ») :

	UGF <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	UGF <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	UGF <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
Nombre de jours passés à la chasse à l'ours			
Nombre d'ours vivants vus pendant la chasse			

- Avez-vous attaché le **sceau de gibier qui accompagnait le permis à un ours** (peu importe qui l'a abattu)?  Oui  Non

Si oui,

  - Quel était le sexe de l'ours?  Femelle  Mâle
  - Dans quelle unité de gestion de la faune (UGF) l'avez-vous abattu? UGF
  - À quelle date avez-vous abattu l'ours?   /    
mois jour
- Avez-vous acheté un second sceau de chasse à l'ours en 2009?  Oui  Non

Si vous n'avez pas acheté de second sceau, vous avez terminé le questionnaire.  
Si vous avez acheté **un second sceau**, veuillez répondre aux questions suivantes :

  - Avez-vous attaché ce sceau à un autre ours (peu importe qui l'a abattu)?  Oui  Non
  - Si oui,
  - Quel était le sexe de l'ours?  Femelle  Mâle
  - Dans quelle unité de gestion de la faune l'avez-vous abattu? UGF
  - À quelle date avez-vous abattu l'ours?   /    
mois jour

Nous vous remercions de votre coopération. Ces renseignements nous seront très utiles.

Si vous nous faites parvenir de façon volontaire deux prémolaires de votre ou vos ours (voir le diagramme à la page 68 de ce résumé) afin que nous puissions en déterminer l'âge, nous vous enverrons un écusson de chasseur d'ours et des renseignements sur l'âge de votre ou vos ours. Mettez les dents dans une enveloppe (avec le questionnaire dûment rempli) et postez le tout à l'adresse au haut de la page.